

Bill C-87, Loi modifiant le Code criminel (Conduite en état de capacité affaiblie).—*M. Mather*.

Bill C-88, Loi visant à restreindre l'usage du tabac.—*M. Mather*.

Bill C-89, Loi modifiant le Code criminel.—*M. Stefanson*.

Bill C-90, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Abandons d'exploitation).—*M. Thomas* (Middlesex-Ouest).

Bill C-91, Loi sur les prêts aux petites entreprises.—*M. Leblanc* (Laurier).

Bill C-92, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.—*M. Allard*.

Bill C-93, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald.—*M. Macquarrie*.

Bill C-94, Loi modifiant la Loi sur la radio (Antenne collective).—*M. Peters*.

Bill C-95, Loi modifiant la Loi sur les postes (Ecrits haineux).—*M. Orlikow*.

Bill C-96, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Age des votants).—*M. Brown*.

Bill C-97, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Emissions d'un caractère politique).—*M. Harley*.

Bill C-98, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Vote des étudiants).—*M. Scott* (Danforth).

Bill C-99, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Publicité au cours d'une campagne électorale).—*M. Rynard*.

Bill C-100, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants).—*M. Deachman*.

Bill C-101, Loi modifiant le Code criminel (Sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).—*M. Scott* (Danforth).

Bill C-102, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Votants et candidats de dix-huit ans).—*M. Basford*.

Bill C-103, Loi tendant à conserver et encourager les arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux.—*M. Howard*.

Bill C-104, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Révélation des motifs d'expulsion).—*M. Brewin*.

Bill C-105, Loi modifiant le Code criminel (Aliénation mentale).—*M. Brewin*.

Bill C-106, Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale, forme de la sentence).—*M. Cowan*.

Bill C-107, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—*M. Badanai*.

Bill C-108, Loi approuvant le paiement, à titre gracieux, d'une indemnité aux personnes qui ont été blessées alors qu'elles aidaient le gouverneur général à préserver et maintenir la paix et l'ordre publics ainsi qu'aux personnes à la charge de ceux qui ont été tués dans de telles circonstances (Loi sur l'indemnisation des blessures résultant d'actes criminels).—*M. Ormiston*.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Goyer, appuyé par M. Stanbury: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, détenteur de la Croix de Guerre et de la Médaille des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.